



COUR D'APPEL DE VERSAILLES  
SECRETARIAT DE LA PREMIERE PRESIDENCE

Ord n° 176/2024

## ORDONNANCE

### TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Nous, Jean-François BEYNEL, premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu les articles L 492-2 et L 492-4 du code rural et de la pêche maritime, dans leur rédaction résultant de la loi N°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle,

Vu le décret N°2017-1100 du 15 juin 2017,

Vu l'avis favorable du vice-président du tribunal paritaire des baux ruraux de Saint Germain en laye en date du 29 février 2024,

DESIGNONS

en qualité d'assesseur au tribunal paritaire des baux ruraux de Saint Germain en laye, section baux a ferme, pour une durée six années.

#### BAILLEURS NON PRENEURS

En qualité de titulaire :

Monsieur Daniel TREMEL

Monsieur Pierre-Emile RENARD

En qualité de suppléant :

Monsieur Philippe CONSTANTIN

#### PRENEURS NON BAILLEURS

En qualité de titulaire :

Monsieur Jean-Claude GUEHENNEC  
Monsieur Cyril CLAVEL

En qualité de suppléant :  
Monsieur Emmanuel BAUMANN HERTAULT

Fait à Versailles le **25 AVR. 2024**

Le Premier président

Jean-François BEYNEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.